

Lettre d'information aux porteurs de l'OPCVM « INVEST LATITUDE PATRIMOINE »

Le 21/01/2020

Objet : Mutation de l'OPCVM INVEST LATITUDE PATRIMOINE (Part A : FR0011032754 ; Part I : FR0011034198)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de l'OPCVM « **INVEST LATITUDE PATRIMOINE** » géré par INVEST AM et nous vous en remercions.

1- L'opération

La Société de Gestion a décidé de modifier la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque de votre OPCVM.

Cette opération est motivée par la volonté de mieux refléter la gestion diversifiée du fonds implémentée depuis plusieurs années, par une modification de l'exposition du fonds via les instruments de taux aux pays émergents (hors OCDE).

Cette opération de modification de la stratégie d'investissement et du profil rendement/risque a fait l'objet d'un agrément AMF (Autorité des marchés financiers) obtenu en date du 09/01/2020 et entrera en vigueur le 31/01/2020.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

2- Les modifications entraînées par l'opération

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

Modification du profil rendement/risque : OUI

Augmentation du profil rendement/risque : OUI

Aujourd'hui l'OPCVM s'expose via des OPC, de 0% à 100% en titres de créances et instruments du marché monétaire, du secteur privé ou du secteur public de toutes notations, de toutes zones géographiques.

Après la mutation, l'OPCVM sera exposé via des OPC, de 0% à 120% en instruments de taux souverains, publics ou privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations et jusqu'à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE). Ces modifications ont pour conséquence d'augmenter le risque de taux, y compris l'exposition aux taux spéculatifs (incluant les instruments de pays émergents hors OCDE). Les autres expositions restent inchangées.

Tableau actuel d'expositions en instruments de taux :

Exposition en instruments de taux	De 0% à 100%
Exposition aux taux spéculatifs	De 0% à 25%

Tableau d'expositions en instruments de taux (après mutations) :

Exposition en instruments de taux	De 0% à 120%
Exposition aux taux spéculatifs	De 0% à 50%
Exposition en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE)	

Le prospectus indiquait une fourchette d'exposition sur les actions de pays émergents. Cette exposition reste inchangée.

La rédaction actuelle du DICI et du prospectus prévoit une exposition aux taux spéculatifs maximales de 25%. Conformément aux exigences réglementaires d'information, la rédaction aurait dû préciser explicitement que cette exposition incluait les pays émergents (hors OCDE) conformément à la réglementation en vigueur. La phrase ci-dessous rectifie ce manquement et permet de répondre à cette obligation.

Afin de mieux refléter la gestion, nous introduisons également une limite d'exposition sur les taux de pays émergents (hors OCDE). L'exposition aux taux spéculatifs incluant les taux de pays émergents (hors OCDE) ne dépassera pas 50%.

Augmentation des frais : NON

3) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour de l'OPCVM « **INVEST LATITUDE PATRIMOINE** » sur le site internet www.investam.fr ou d'en faire la demande auprès de :

INVEST AM
50, Boulevard HAUSSMANN
75009 - PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

- Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
- Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Gilles ETCHEBERRIGARAY, Directeur Général

